



**Syndicat C.G.T. Police du S.G.A.P. de Versailles**  
**04 Place de Touraine 78000 Versailles**  
**Tel. 06 22 77 85 43**

**E-mail : [cgtpoliceversailles@cgt.fr](mailto:cgtpoliceversailles@cgt.fr)**

**Site Internet : [www.police.cgt.fr](http://www.police.cgt.fr)**

## **COMMUNIQUE :**

### **PREMIERS CONSTATS SUR LA MUTUALISATION DES MOYENS D'ENTRETIEN DES PARCS AUTOMOBILES DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE.**

Il y a un peu plus d'un an, l'atelier de la Police Nationale de MELUN a été transféré vers celui du Centre de Soutien Automobile de la Gendarmerie (CSAG) de MELUN, impliquant une mutualisation des moyens humains, avec un transfert de 13 personnels du Secrétariat Général de l'Administration de la Police (SGAP) et des matériels de garage.

Les personnels du SGAP travaillant au CSAG de MELUN n'ont signé aucun document concernant leur nouvelle affectation.

**Quel est donc leur statut actuellement vis-à-vis du SGAP et de la Gendarmerie ?**

La convention signée avait pour but une harmonisation des équipes des deux institutions.

**Pourquoi les personnels travaillent ils donc sans aucune mixité ?**

**Pourquoi les personnels police et gendarmerie n'ont pas les mêmes horaires de travail ?**

Cette organisation conduit à des aberrations comme le fait que le magasinier du SGAP ne peut assurer ses fonctions de 13 h 00 à 13 h 30, devant attendre le retour des magasiniers du CSAG.

**Pourquoi les personnels du SGAP affecté au CSAG de MELUN ne peuvent continuer à être fournis en T-shirts et chaussures comme tous les autres personnels du SGAP de Versailles ?**

La convention prévoit une mise en commun des moyens.

**Pourquoi les véhicules police sont ils uniquement révisés par les personnels du SGAP et les véhicules gendarmerie le sont ils uniquement par des personnels du CSAG ?**

**De même pourquoi les rendez-vous de révision sont ils pris par un personnel du SGAP pour les véhicules de police et un personnel du CSAG pour les véhicules de gendarmerie ?**

**Pourquoi cette réorganisation a entraîné un taux d'immobilisation d'environ 80 véhicules sur 600 pour les DDSP dépendantes du CSAG de MELUN ?**

Ce rapprochement devait permettre d'alléger la gestion administrative.

Pourquoi chaque force continue d'utiliser son propre système d'information, nécessitant de fait une double saisie ?

Le CSAG dépend du Ministère de l'Intérieur. Le SGAP dépend du Ministère de l'Intérieur.

**Pourquoi le CSAG facture-t-il donc un forfait de 5% du montant total TTC des pièces de rechange hors main d'œuvre, au SGAP?**

La convention prévoit un bilan périodique d'évaluation de la mutualisation.

**A-t-il été fait ? Si oui par qui ?**

**Si non qu'en est il prévu ? Par qui sera-t-il fait ?**

La convention pourra être modifiée à l'issue d'une période expérimentale.

Quand prend fin cette période ?

**Est-ce que les différents personnels seront consultés ?**

Un audit sera-t-il effectué ?

**La CGT-Police s'interroge sur l'avenir des personnels du SGAP avec cette mutualisation.**

**La CGT-Police a donc pris rendez-vous le 22 juin 2011 avec le responsable du CSAG.**

Le 16 juin 2011

Pour le bureau syndical

Christophe Sébaut, délégué du personnel ouvrier d'Etat

Alexis Briand, délégué CE Versailles

Alexandre Langlois, secrétaire général